



**Arrêté n° 2021/ N° 40
portant inscription au titre des monuments historiques
d'objets mobiliers conservés à Besançon (Doubs)**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 18 mars 2021,

Vu la lettre de Madame Chantal Carroger directrice du centre Hospitalier de Besançon, en date du 16 mars 2021, portant adhésion à l'inscription,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation des objets désignés ci-après présente, au point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

arrête :

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

- reliquaire pédiculé, son authentique et sa boîte (inv. 2016/1117/01 et 1117/02), bois, velours, laiton, argent et verre, fin XIX^e siècle *P07500 2956*
 - quatre reliquaires pédiculés du XIX^e siècle (inv. 2016/1271/01, 02, 03) bois doré *P07500 2957*
 - deux reliquaires pédiculés du XVIII^e siècle (inv. 2016/1272/01 et 02) *2958*
 - Vierge à l'Enfant de la chapelle des sœurs (inv. 2016/1069), XVII^e ou XVIII^e siècle, bois doré et polychrome *P07500 2959*
 - Christ en croix (inv. 2016/1382), XVIII^e siècle, huile sur toile *2960*
 - Croix de procession en bronze doré (inv. 2016/1289), XVIII^e siècle *2961*
 - Croix de procession en fer blanc (ou aluminium?) (inv. 2016/1290), XIX^e siècle *2962*
 - Reliquaire en bois d'ébène (inv. 2016/0680), XIX^e siècle *2963*
 - Ornement blanc (broderie en fil d'or et soie) composé d'une chape (inv. 2016/1172/01), XVII^e avec rajouts XIX^e siècle ; de deux dalmatiques, d'une chasuble, de deux étoles, d'un voile de calice, de trois manipules, XVII^e siècle (inv. 2016/1174/01-09). *2964*
 - deux chapes et voile de calice (ornement blanc) (inv. 2016/1179/01 et 02) et (inv. 2016/1180/01), XVII^e siècle, broderie en fil d'or et soie. *2965*
 - chasuble (ornement violet dit à tort « du cardinal de Rohan ») avec étole, manipule, voile de calice, bourse liturgique 2^e quart du XIX^e siècle (inv. 2016/1193/01-05). *2966*
- conservés dans la chapelle du refuge de l'Hôpital Saint-Jacques de Besançon (Doubs) et propriétés du CHU de Besançon

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de Besançon.

Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le : **22 JUIN 2021**

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
La Directrice régionale des affaires culturelles
de Bourgogne-Franche-Comté

Aymée ROGÉ

